



Placement abusif de mon enfant

Par **grell**, le **02/08/2010** à **16:49**

Bonjour,

je vous laisse ce message car ont n'a enlevé mon enfant on ma enlevé ma fille qui a 16 mois quand ont ma enlevé ma fille elle navais que 9 mois cela fais déjà 6 mois que ma fille est placé dans un foyer de lenfance quand ma fille a été placé dans ce foyer je nais pas recue le contrendu du jugement ni lordonnance de placement et je nais pas signé de contrat daccueil ma fille a été placé le 22 janvier 2010 et la je suis repassé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 et ils veule replacé ma fille encore pendant 1 ans dans une famille daccueil et depuis le 09 juillet date ou je suis passé devant le juge des enfants je nais toujours rien recue je nais pas recue le contrendu du jugement je nais pas recue lordonnance de placement et je nais pas signé de contrat daccueil aidez moi sil vous plait je ne sais plus quoi faire aidez moi merci

Par **Marion2**, le **02/08/2010** à **17:29**

Bonjour,

Lorsque le placement d'enfant est décidé, c'est pour motif grave.
A vous de réfléchir à la situation et d'essayer de la faire évoluer.

Par **grell**, le **02/08/2010** à **17:33**

justement ils n'y a aucun motifs concernant le placement abusif de notre fille car elle n'était en aucun cas en danger avec nous ils n'y avait aucun danger que dois je faire

Par **grell**, le **02/08/2010 à 18:13**

voici les motifs concernant le placement de notre enfant rythme des repas non adapté à son âge, l'enfant ne réclamant en conséquence pas à manger et suçant son pouce jusqu'à présenter une inflammation pour combler la sensation de faim ce motif là est faux car ma fille mangeait mais c'est vraie que elle ne mangeait pas beaucoup ce n'est pas une grosse mangeuse et si elle suçait son pouce car elle se fessait les dents et elle ne voulait pas prendre sa tétine et je vous signale que la directrice du foyer où est notre fille nous a dit qu'elle ne mangeait pas beaucoup depuis que notre fille est au foyer elle n'a pris que 1 kilos en 6 mois ce n'est pas beaucoup après il y a d'autres motifs perte de poids, avec une courbe de croissance fragile qui reprend lors que les parents sentent une pression des services sociaux ce motif là est faux oui ma fille était petite et pas grosse mais ça n'était pas de notre faute nous les parents nous sommes petits et pas gros voici un autre motif manque de stimulation de l'enfant avec un retard psychomoteur, ce motif là est faux car la directrice où est placée notre fille nous a dit qu'elle ne manquait pas de stimulation et qu'elle n'avait pas de retard psychomoteur voici un autre motif Noëline notre fille passant ses journées dans une balancelle sans sécurité ce motif là est faux oui c'est vraie ma fille avait une petite balancelle à elle je la mettais dedans mais elle était attachée dans la balancelle il y avait une sécurité et quand notre fille commençait à s'endormir on la prenait et on la mettait dans son lit voici un autre motif absence de réponse adaptée aux problèmes de santé de l'enfant et manque d'anticipation de ses besoins ce motif là est faux car notre fille était suivie à la PMI de la Ferté sous Jouarre et elle était suivie à mieux par le médecin généraliste pédiatre docteur Madeuf voici un autre motif conflit conjugal au sein du couple avec un déni systématique de monsieur grell donc mon compagnon a légué de sa compagne qui connaît par ailleurs des fragilités personnelles importantes ce motif là est faux

Par **Marion2**, le **02/08/2010 à 18:42**

Il faut une amélioration de la santé de votre petite Noëline.

Elle a été examinée par des médecins qui ont donné leur avis au Juge.

Laissez faire les services sociaux, pour son bien.

Soyez patiente et ne vous énervez pas, ce qui donne une mauvaise impression de vous au Juge et aux Services Sociaux.

Pensez tout d'abord à la santé de votre fille et à son bien-être.

Bon courage à vous.

Par **grell**, le **02/08/2010** à **19:06**

oui mais au foyer ou notre fille elle est notre fille na pris que 1 kilos depuis 6 mois ce nest pas beaucoup en plus au foyer elle est tapé notre fille a des bleues sur elle ont a arraché des cheveux a notre fille et notre fille a une brulure de cigarette sur la main et un gros bouton purulent en dessous du menton et aucunes explications nous a été donné a se sujet

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **15:44**

Madame,

je compati avec vous, il est vrai que certains médecins n'hésite pas à faire de fausses déclarations.

Je vous conseil, si vous le pouvez à contacté dans les plus brefs délais soit un avocat si vous en avez les moyens pour faire appel de la décision (je ne sais pas d'en votre cas si cela est encore possible car il y a malheureusement des délais légaux a respectés). Soit de contacté des politiciens, qui ont une influence et qui pourront peut être vous aider.

Au lieu de placer votre enfant ils auraient pu faire une A.E.M.O (Assistance Éducative en Milieu Ouvert) ce qui vous aurait permis d'avoir votre enfant avec vous avec un éducateur qui venait pour voir comment cela se passait. Placer l'enfant directement cela me parait excessif, a mon avis le juge n'a pas été clément avec vous.

en tout cas ne vous laissez pas abattre. Ce n'est pas parce qu'un enfant à un petit poids et ne mange pas beaucoup qu'il est maltraité ou autre. Avez-vous eu une altercation avec un médecin ou quelqu'un de la pmi?

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:17**

non je nais pas eu daltération avec un médecin la nous sommes repassé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 et nous venons juste de recevoir le contrendu du jugement nous avons recue le contrendu du jugement le 03/08/2010 maintenant a cause du juge je ne peut pas faire appelle du jugement je ne peut pas faire appelle de la décision je vais vous dire ce que le juge a marqué dans le contrendu du jugement que nous venons de recevoir il dit que ma fille était présente a l'audience du 09 juillet 2010 il a marqué que ma fille était la le 09 juillet jours de l'audience le juge a menti ma fille n'était pas la le 09 juillet 2010 ma fille n'était pas la le jours de l'audience le 09 juillet 2010 le juge marque dans le contrendu du jugement attendu qu'il ressort des éléments du dossiers que ma fille noéline a bien évolué depuis l'accueil , ayant pris du poids , se tenant assise normalement et commençant a se déplacer en rampant , qu'au niveau du comportement , son rapport aux autres apparaisse compliqués dans la mesure ou elle est brusque et brutale dans ses gestes et se montre souvent agitée sans motif apparent, ce comportement s'amplifiant après chaque visites médiatisée que les parents n'adhèrent pas a l'accueil , le père pouvant se montrer agressif et menaçant , les deux parents refusant par ailleurs de travailler autour de leurs posture parentale , qu'en outre lors d'une visite médiatisée ils ont pu se montrer très virulents, du faits de ne pas avoir pu profiter du jour prévu pour le baptême de leurs fille; menaçant ainsi le personnel éducatif, que lors des visites ils se montre envahissants dans la relation a leurs fille, ne lui permettant pas d'être un peu a distance et la maintenant dans un état de surexcitation qui perturbe par la suite

l'enfant pendant trois a quatre jours, que lors des dernières visites, les personnel éducatif ont pu observer que la mineur tentait de repousser l'attitude envahissante de ses parents qui ne semble pas être a l'écoute des messages qu'elle peut faire passer par son comportement, qu'au vu de ces éléments le service éducatif sollicite le renouvellement du placement ainsi qu'une réduction de la fréquence des visites médiatisées le juge marque aussi dans le contrendu du jugement attendu par ailleurs qu'au vu de l'incapacité des parents a se remettre en question, une expertise apparait opportune afin d'évaluer leur capacité parentale, qu'en conséquence il convient d'ordonner une expertise psychologique confiée a monsieur thebault, pour une durée de 6 mois a compter de la présente décision merci de maidez car le juge dit vraiment nimporte koi car ont est pas mongole nous ne sommes pas des parents mongole aidez nous a récupéré notre fille merci pour vos réponses

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:26**

Madame,

Le mieux serait d'aller voir, je pense un homme politique pour voir ce qu'il peut faire pour vous aidé. Je l'ai fais pour ma fille, pour un autre problème. Et cela a quand même peser sur la balance.

Avez-vous un avocat? L'assistance éducative ne vous a pas été proposer?

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:36**

pourtant quand je suis passé au juge des enfants pour la première fois il y avais marqué sur la feuille que j'ai reçu que c'était pour un jugement en assistance éducative et la je viens de recevoir le contrendu du jugement du 09 juillet 2010 sur le contrendu du jugement il y a marqué jugement en assistance éducative et je ne sais pas comment rencontré un homme politique comme vous avez dit j'ai plusieurs fois écrit a monsieur sarkozy il ma répondu qu'il ne pouvais rien faire contre un juge je suis désespéré comment faire pour récupéré ma fille

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:41**

Bonjour,

moi je suis aller a une permanence politique.

par contre vous dites ne plus pouvoir faire appel de la décision, or si vous avez reçu le compte rendu le 03 Aout 2010 normalement (si je me souviens bien) vous avez 15 jours suivant la réception du compte rendu pour faire appel justement. Cela doit être marquer sur le document reçu en bas de page je crois.

Si c'est un jugement en assistance éducative il se peut que si vous n'avez pas été réceptive à la mesure, que vous n'avez "adhéré" comme ils disent, qu'ils ai demander le placement a cause de ça.

dans tous les cas il vous faut un avocat pour pouvoir vous aider. seuls ce n'est pas évident.

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:48**

merci pour vos réponses cela me fais du bien comment trouvé un homme politique ou allé a une réunion politique jai vraiment besoin daide pour récupéré ma fille en plus ma fille est tapé au foyer de lenfance ou ma fille est que faire

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:55**

Madame,

le mieux serait que nous discussions de votre problème sur msn, si vous le souhaité.

Sinon pour le problème de votre fille qui est maltraiter dans le foyer, en avez-vous parler au juge? sinon si cela est possible, contacté le médecin du foyer, si il y en a un et demandé un rendez-vous avec lui pour lui en parler.

Sinon voyez le directeur du foyer directement.

Je viens de penser à quelque chose mais je ne sais pas si cela est faisable (je ne suis pas juriste). Vous pouvez peut être demander une expertise médicale sur votre fille qui prouverait la maltraitance.

Par **grell**, le **06/08/2010** à **18:11**

oui je voudrais bien de discuté avec vous sur msn sinon je pourais éventuellement vous donné mon numéro de téléphone pour que vous puissiez mappellé pour discuté cest le *****mon adresse msn cest thierry.grell@hotmail.fr et votre adresse msn cest koi

Par **laurarose**, le **09/08/2010** à **12:20**

bonjour,

excusez-moi de ne pas vous avoir contacté plus tôt mais j'étais absente.

Comment allez-vous?

Avez-vous eu des nouvelles de votre fille?

Je pensais à une chose, avez-vous refuser l'assistance éducative?

je vais vous rajouter dans mes contacts msn si vous le voulez bien.

bon courage

Par **grell**, le **09/08/2010** à **12:33**

non je n'ais pas refusé l'assistance éducative pourtant quand ont a reçu notre convocation sur la convocation c'était marqué assistance éducative moi je n'ais pas le morale et la je voie ma fille mardi matin donc demain pour le moment elle vas bien mais ma fille me fais comprendre par des gestes quelle ne vas pas bien

Par **grell**, le **10/08/2010** à **14:59**

aujourd'hui mardi 10 août visite de ma fille à l'ASE de Coulommiers heure de la visite 10 heures à Coulommiers le foyer de l'enfance de Meaux devait amener ma fille à l'ASE de Coulommiers à 10 heures pour la visite j'ai attendu jusqu'à 11 heures moins le quart personne n'est venue le référent de ma fille a ensuite appelé le foyer de l'enfance de Meaux et le foyer de Meaux a répondu qu'il avait oublié que c'était aujourd'hui la visite avec ma fille en plus ils ont le planning

Par **redcolour**, le **10/09/2010** à **11:05**

J'ai eu aussi des problèmes avec les services sociaux car ma fille ne s'alimentait pas beaucoup et on nous l'aurait enlevé aussi si on ne s'était pas défendu par un avocat et par un médecin d'un hôpital reconnu.
D'une part, tu peux prendre contact avec le greffe du tribunal qui a ordonné le placement, prendre rendez-vous et consulter le dossier et prendre des notes.
D'autre part, contacte le médecin qui a suivi ta fille et demande-lui tout le dossier. tiens-nous au courant.

Par **antiprédacteur**, le **17/09/2010** à **12:13**

dans chaque jugement ou ordonnance il doit être spécifié le lieu et l'instance et le délai pour lequel un appel peut être relevé
Faire appel en recommandé AR
La cour d'appel envoie en retour une déclaration d'appel
à savoir :
en cas d'appel sur ordonnance de placement la chambre des mineurs a l'obligation de convoquer dans un délai de 3 mois
1193 code de procédure civile
c'est à ce moment que peuvent être introduites une multitude de demandes de levée de placement pour cause de nullité de procédure.

Par **Marmilon**, le **25/09/2010** à **15:21**

Des placements abusifs d'enfants?!, c'est à la Mode!,... Ils sont les 'ILUMINATY', une espèce de race Humaine, que rien ni personne ne peut empêcher de détruire, de réduire à néant,... ce SONT DES PSYCHIATRES, DES EDUCATEURS SPE, JUGES, AVOCATS, ASSISTANTES SOCIALES, DIRECTEUR D'ECOLE, INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, VOISINAGES, FAMILLES, PROCUREURS,...la liste est longue
Pourtant chez ces gens là, on y trouve des Pédophiles, des alcooliques, des addicts aux antidépresseurs, des sniffeurs de cocaïne,...la liste est longue, des 'ILLUMINÉS' pour dire vrai, entre leurs mains, c'est comme avoir la CAMISOLE de force, quelquefois ça m'est traversée

l'esprit de penser que mort, serait mieux, que d'être traitée de la sorte par ce genre d'individu,
LA FRANCE C'EST LE PAYS DE LA SOUFFRANCE, POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE CHANCE.

Par **senorita**, le **29/09/2010 à 20:40**

IL y a sur internet de nombreux témoignage des placement abusif par la protection de l'enfance et de nombreuses associations ce mobilisent ainsi qu'une Radio sur Marseille "Radio Galère" qui ouvre son antenne chaque lundi soir et que l'on peut écouter sur le web.

SOS Parents Abusés:

<http://sos-parents-abuses.forumactif.com/>

Par **lorentz**, le **21/10/2010 à 08:48**

chère Grel

si nous avons bien compris ton message

tu n'as rien reçu de la par du magistrat ni de l'ase ?

tu peux frapper ce placement comme illégal devant la cour d'appel

ou récuser le magistrat pour faute tu à eu raison de ne rien signier car ceci prouve que tu est d'accord avec le placement je te donne le lien de notre association tu pouras voir des models de lettres et les textes de loi pour te défendre je rappel que l'association est totalement gratuite tu peux également nous laissé tes coordonner sur le site pour que je puisse t'aider dans tes démarches

voici le lien <http://eclma.wordpress.com/>

Lorentz

Par **seve**, le **23/10/2010 à 23:28**

bonjour voila mes 6enfants ont ete placer abusivement sur des ont dit depuis deux ans je me bat avec mon mari pour les recupoerer aidez moi svp je voudrais savoir ou je peu rencontrer des politicien quelqun de haut pour me sortire de cette galere de ce cochemard ces pas juste voici mon mail contacter moi svp dite moi donnez moi des infot merci smoussy@live.fr

Par **libelule33**, le **06/12/2010 à 17:39**

bonjour, j ai des soucis avec mon logement j ai un avis d expulsion pour loyers impayés , & ainsi k un impayé de cantine pour ma fille , tout devrai rentrer dans l ordre avant fin janvier, mais je viens d etre contacter par la mairie de ma commune , je leurs ai confirmer ke tout allai rentrer dans l ordre mais j ai peur k il fasse une enquete et k ils me prennent ma fille ! ont ils le droit de me prendre ma fille pour ca vu ke tout sera arranger dans un mois?merci

Par **Marion2**, le **06/12/2010 à 18:57**

Bonsoir,

[citation]Je leurs ai confirmé ke tout allai rentrer dans l'ordre [/citation]

Qu'entendez-vous par tout allait rentrer dans l'ordre ?

Pour la cantine ? Pour le logement ?

L'impayé de la cantine pour votre fille, ce n'est pas grave ... Les mairies savent attendre lorsque des parents se trouvent en difficultés.

Si vous vous occupez bien de votre fille, on ne vous l'enlèvera pas. Il faut un motif grave pour ça.

Où en êtes vous pour le logement ? . Actuellement vous bénéficiez de la trêve hivernale jusqu'au 15 mars, mais ensuite ?

Si vous n'avez pas de logement de prévu, contactez l'Assistante Sociale, elle pourra vous aider à vous loger en attendant un nouveau logement. N'attendez surtout pas d'être expulsée.

Ne vous inquiétez pas, elle ne vous enlèvera pas votre fille.

Bon courage.

Par **libelule33**, le **07/12/2010 à 18:29**

en fait on a 1000€ d'impayés de loyer dc on en donne la moitié ce mois si et l'autre le mois prochain dc fin janvier on sera à jour de notre logement et en mars on pourra résigner un bail ! j'ai rdv lundi prochain pour signer un protocole d'accord pour la régularisation des loyers et j'ai dit à la mairie ke je leurs ferai la photocopie de ce document , ma fille va très bien elle évolue très bien mm trop vite à mon goût mais elle est en pleine santé et ne manque de rien je pense ke personne ne pourra me dire le contraire autour de moi ! elle a 6 ans et elle est en cp comme tous les enfants de son âge elle est pleine de vie en tous les cas je vous remercie de votre réponse ça me rassure vraiment j'ai eu très peur !!!

Par **Marion2**, le **07/12/2010 à 18:44**

C'est très bien, vous avez réussi à négocier un remboursement.

Bon courage à vous.

Par **emeric**, le **29/04/2011** à **03:20**

tous d'abord le placement de ta fille est abusive si tu n'est pas passer devant le juge après que ta fille sois enlever ceci est illégale devant loi car le juge dois t'entendre 8 jour maxi tu peux maintenant porte plainte contre l'aide social a l'enfance et le magistrat au près du procureur et dans le même temps tu dois également engager une récusation du juge Pour cela il faut te rapprocher vers un avocat si tu ne peux pas le faire ou une association je te donne un lien <http://lienparentsenfantsefcaputeaux.blog4ever.com> il y a des models de lettre

Par **france**, le **14/06/2012** à **01:59**

Bonjour

A la suite d'un désaccord avec mon adolescent portant sur le travail scolaire et ses sms continus, je l'ai envoyé chez son amie(deux dimanche de suite). Furieux il a dit à la mère de cette amie que je l'avais mis dehors alors qu'en aucun cas il ne s'est trouvé dans un environnement le mettant en danger moralement où physiquement.

Suite à une dénonciation anonyme au numéro 119 dimanche 3 juin après-midi (mon fils m'a confirmé qu'il s'agit de la mère de son amie qui elle-même a vécu le drame d'être retirée de sa famille et malgré son entretien avec ma soeur médecin dans les écoles qui lui a confirmé que j'étais une mère aimante qui élève très bien son fils), puis à la saisine du parquet des mineurs par Mme Puech UTAM de Bouloc en raison (je la cite) des informations préoccupantes relevées depuis le début de la semaine, mon fils de 16 ans et 10 mois (17 ans le 24-08-2012) a été placé en famille d'accueil d'urgence vendredi 8 juin 2012 et ce n'ai qu'hier que j'ai reçu un mail de lui dans lequel il me dit sa souffrance devant tout ce qui se passe.

Je pense que la date de l'audience du juge des enfants devrait être bientôt fixée. Pour ce qui me concerne ce qui arrive est un vrai cauchemar. Je pense que mon fils a été manipulé par des personnes qui ont voulu salir notre relation, et qu'il va souffrir atrocement quand il va réalise la portée de ce qui nous arrive. Je ne suis pas demandeuse d'aide éducative mais en revanche soucieuse de rétablir la justice et de laver toute cette procédure brutale et violente qui a fracturé et traumatisé notre famille: en un mot pour restaurer mon statut de mère qui a été abîmée, aux yeux de mon fils.

1- j'ai demandé au juge des affaires familiales par lettre recommandée copie juge pour enfant et conseil régional qu'une enquête judiciaire soit menée sur moi-même,
2- j'ai demandé à être soumise de mon plein gré à une expertise psychiatrique (mon fils répétait en boucle que ce qu'il fait il le fait pour me sauver pour mon bien pour me soigner...)
3- en pleine maîtrise de mes capacités intellectuelles, morales et mentales j'ai demandé à répondre de mes actes au cours d'un procès en bonne et dûe forme et non pas une audience avec le juge pour enfant et les assistantes sociales qui va accroître le traumatisme vécu par mon fils et insupportable pour moi-même.

Je préfère bénéficier d'un jugement basé sur l'analyse contradictoire et objective de faits,

prononcé dans un cadre juridique et pas éducatif et en assumer les conséquences en tant que justiciable s'ils sont avérés. Il y aura non lieu si comme je le pense je suis blanchie et mon enfant aura la vision de sa mère qu'il a toujours eu celle d'une mère irréprochable.

Mes questions sont les suivantes:

- 1/ suis je obligée de me présenter à l'audience du juge à but éducatif pour enfant sachant que je vis très mal l'irruption des services sociaux dans ma vie familiale?
- 2/ comment aller directement vers l'ouverture d'une enquête judiciaire en bonne et due forme?
- 3/ pouvez vous m'aider à identifier un avocat sur lequel m'appuyer pour lui expliquer ce qui se passe et l'enfer dans lequel nous nous trouvons. pour ma part je ne contacte pas mon fils dans sa famille d'accueil car je ne veux en aucun cas l'influencer. Par ailleurs je n'ai pas encore été auditionnée dans l'évaluation menée par le service social.

Chef d'une famille monoparentale, je suis mère célibataire d'un enfant que j'ai adopté très jeune (3 mois) et pèsent sur mon fils et moi tous les a priori et les clichés qui sont véhiculés sur ce type de situation. Impossible de faire la lumière car toute parole prrononcée est sortie de son contexte et se retourne contre moi. La situation est kaffkaïenne et je n'ose même plus dire un mot.

J'ai vraiment besoin d'aide.

Bien cordialement

France Lasnier

31150 Gratentour

Par atlantiz, le 08/12/2012 à 04:18

bonjour,

bonjour,

j ai besoin de vos conseils de votre aide,ase m a pris mon premier enfants a la naissance grace a l'aide des grand parents qui voulaient notre enfant ,t qui nous calomniais,on s'est battu pendant 15 ans ,sa soeur qui a 14 ans ,elle est resté avec nous et a toujours été triste de ne pas avoir son frère ,que ce soit educatrice ,juge ,grand parent ,tout a "t" fait pôur nous discrediter aux yeux de notre fils ,qu'il ne s'attache pas a nous ,un coup ,on voulait nous le rendre ,puis hop ! ca changeait de juge et le dernier coupaient tous les ponts avec notre fils etc! ma fille de 14 ans ,a eu l'année dernière ,un passage a vide ,ou elle s'est scarifié un peu ,elle nous a dit que ce n'etait pas nous ,mais comme j etais enceinte et cloué au lit ,peut etre est ce la peur de ne plus etre le seul bébé de la famille ,son frère n'etant pas là! mais elle nous a dis que c'etait a cause de ces amis,car megane est dyslexique et dysphasique et est suivi par des orthophoniste depuis toute petite,et longtemps ,elle a eu du mal a communiquer et a avoir des amis ,la au collège ,elle a eu de vrai amis ,et elle a eu peur de les perdre ! bref! c'est son orthophoniste qui nous a prevenu ,car a nous elle nous racontait qu'elle etait tombé dans les ronces en se chamaillant,bref ,on a parlé avec elle ! et elle a arrêté ,mais comme elle voulait voir un pedopsy ,j ai commencé a en chercher un ,mais avec le grossesse et le bébé quand il est né ,c'etait dur , au moment meme ou je trouvait le pedopsy et allait mettre en place le cmpp (en vue d'une avs) je rcois une lettre que j ai une enquete mené par l enfance catalane!

et voila ca recommence ,et sur mon bébé aussi ! l'assistante de l'enfance catalane est deja venue ,fouine ,parle a ma fille et lui fait dire des betises ! j'ai peur ,je vis dans l'angoisse ,ils veulent me prendre tous mes bébés,la chair de ma chair ,mes entrailles!

je ne pourrais pas supporter encore tout ça ! je suis une bonne mère ,toute ma vie et celle de mon mari est consacrée a nos enfants! cela fait 5 ans que je ne m'achete rien ,que l'on mange qu'un repas pour qu'elles est tout!on est 24h /24 avec elles,je l'ai fait suivre comme il le faut meme si j'ai mis un peu de temps quand j'étais enceinte !

le juge nous a meme pas convoqué avant de nous mettre cette enquête ! meme l'assistante de l'ase a trouvé cela bizarre,et que les dossiers de fratrie ne soit pas réunis,

je pleure chaque jour ,et mes filles sont inquietes meme si la grande qui est en pleine adolescence fait la dure ! elle croit que elle est a l'abri et qu'ils peuvent rien lui faire si elle n'est pas d'accord ,je lui dis que non ! elle en a l'exemple de son frère !

j'ai besoin d'aide ,du soutien d'une association!j'en ai tellement vu avec mon fils ,un juge qui osait siffler pendant que mon avocat parlait et de lui dire qu'il se fichait de ce qu'il disait ,et qu'il fasse vite! et de ne pas prendre nos preuves,et par contre l'ase qui en avait aucune de preuves d'écouter leur mensonges comme paroles d'évangiles! j'en ai vu des vertes et pas mures pour savoir ,que si ils veulent me prendre mes filles ,ils inventeront ,et les prendront !ma dernière n'a qu'un an !

je les aime tellement et il savent que je ferais n'importe quoi quitte a pas faire du grabuge de peur de ne pas les revoir !

aidez moi ,merci de votre attention!

aujourd'hui je suis perdu ,je ne sais plus quoi faire ,j'ai toujours prouvé a l'ase notre bonne foi ,mais il propose un rv et si on peut pas y aller ,disent qu'on la refusait etc ,dernièrement ,ils ont réussi a ce qu'on ne passe plus devant un juge pour notre fils placé et qu'il aient tous les droits parentaux a notre place car soi disant ,je ne faisais pas les papiers ,or c'est un mensonge ,je les faisais meme en triple ,mais l'éduc ,les perdaient et disaient a mon fils aussi ,que je ne les faisais pas !

et maintenant ,ils essaient de me prendre mes petites !

:(

Par jo 29, le 08/12/2012 à 17:09

Bonjour

J'ai été convoqué au tribunal ce vendredi pour mes 4 enfants ce vendredi pour une soi-disante cassure de la courbe de poids qui a été confirmée

Par le médecin du foyer

Au tribunal nous avons présenté a la juge des enfants tout le suivi

Médecin de nos enfants suivi régulièrement par notre médecin

Qui confirme via un certificat remis au juge que nos enfants ne présentent aucune cassure ni ancienne ni récente avec un bon développement saturo ponderal

Le juge n'a rien voulu entendre de la part de notre médecin

Na meme pas pris la peine de lire sont certificat
En disant que des medecin référent au foyer avait deja constaté cette cassure imaginaire
La sentence et tombé placement d'un ans en foyer avec guidage vers famille d'acceuil.
Que faire pour se faire entendre?

Par **sefcaeurope**, le **26/02/2013 à 22:29**

A tous note d'information

Si le juge est partial deux solutions le récusé ou le dépaysement de votre dossier judiciaire dans un autre département ou plus complexe faire une saisine par requete en suspision l'égitime auprès du premier président de la cour d'appel, il y a des modèles de lettres qui pourront vous aidé dans vos démarche:

<http://lienparentsenfantsefcaputeaux.blog4ever.com> le site ou vous trouverez les modèles et vous pouvez également contacté le juriste de l'association qui vous aidera à rédigé vos doléances.

Par **NADFIL**, le **21/03/2013 à 15:43**

Bonjour atlantiz.

Je viens de lire votre message.

Quelle est votre situation depuis?

Cordialement.

Par **lysnord**, le **23/03/2013 à 17:12**

je repond à marion qui se permet de faire des commentaires stupides quant aux raisons qui ont amenes les services sociaux à retirer un enfant de ses parents
apparemment cette personne ne sait pas de quoi elle parle et se permet de juger

Par **jo 29**, le **12/12/2013 à 20:19**

Tout a fais d'accord avec lysnord

Par **jo 29**, le **12/12/2013 à 20:19**

Tout a fais d'accord avec lysnord

Par **requinargent**, le **18/10/2014 à 23:37**

Bonjour a tous et a tous je laisse ce commentaire car moi et ma femme sommes victimes du placement abusif de notre bebe de 21 mois et avons besoin d'aide et de conseil. Merci d'aller voir notre article via ce lien cela et très importants pour nous:

[Www.titeluludu.skyrock.com](http://www.titeluludu.skyrock.com)

Merci a toute et a tous

Par **jo 29**, le **01/11/2014 à 23:45**

<http://enfantsplace29.wordpress.com/>

Par **jennylea**, le **20/12/2014 à 15:09**

CONTRAIREMENT A CE QUE J AI PU LIRE ICI
ET SURTOUT LES MESSAGES DE MARION

LES PLACEMENTS ABUSIFS EXISTENT en France

et oui beaucoup d enfants sont placés pour rien et il est très dur de les recuperer car l ASE et les psy font de faux rapport

on est beaucoup de parents a etre victimes

venez nous rejoindre , on peut vous aider

<https://www.facebook.com/SoutienAMorganeEtChanelLeFloch?ref=ts&fref=ts>

OUI A LA PROTECTION DE L ENFANCE
NON AU PLACEMENT ABUSIF

Par **jo 29**, le **20/12/2014 à 15:54**

connaissais vous des personnes qui ont ou ont eu des enfants placé dans la région brestoise?

Cdl

Par **jennylea**, le **21/12/2014 à 02:08**

je connais des personnes sur lorient

brest je crois pas mais je peut regarder sinon venez sur notre page face book pour demander
bonne soirée

Par **jennifer51**, le **18/08/2019 à 16:55**

bjr je vien vers vous ca fait 7 ans quond ma pris mais 8 enfant pour placement abesif de la grand mere qui comande notre vie prive

et la il eu un signalement jai accouche le 24 juin il son venu prendre mon bebe

la grand mere elle travail avec la dipas de l'aisne elle cest les loi elle conne les service socau

je me bas pour recupere mais enfant vous pouve nous aide

Par **jennifer51**, le **18/08/2019 à 16:55**

bjr je vien vers vous ca fait 7 ans quond ma pris mais 8 enfant pour placement abesif de la grand mere qui comande notre vie prive

et la il eu un signalement jai accouche le 24 juin il son venu prendre mon bebe

la grand mere elle travail avec la dipas de l'aisne elle cest les loi elle conne les service socau

je me bas pour recupere mais enfant vous pouve nous aide

Par **jodelariege**, le **18/08/2019 à 20:17**

bonsoir le placement de vos enfants a été ordonné par un juge car il estimait que vos enfants étaient en danger pour diverses raisons à votre domicile seul un avocat pour vous dire si vos droits ont été respectés ou non....